

Monsieur René Schaefer



Assista TCS SA
Ch. de Blandonnet 4
CP 820
1214 Vernier

Lausanne, le 26 avril 2012

Concerné : Supra Assurances SA – M. René Schaefer

Messieurs,

Référence est faite à l'affaire citée sous rubrique.

En premier lieu, nous avons appris, à la lecture de l'article de presse publié le 10 avril dernier sur le site du magazine Bon à Savoir, qu'Assista agissait en qualité d'assurance protection juridique de M. René Schaefer. Ceci explique la raison pour laquelle la présente correspondance s'adresse tant à M. René Schaefer qu'à Assista.

Cela dit, il nous importe de clarifier un certain nombre d'éléments à ce stade de la procédure opposant Supra à M. René Schaefer. Les nombreuses interrogations provoquées par l'introduction du nouveau financement hospitalier sont en très grande partie dissipées aujourd'hui.

Tout d'abord, il est inexact d'affirmer que Supra refuse la conciliation, comme faussement relaté dans l'article de presse précité.

Au contraire, Supra a toujours eu la volonté de trouver un terrain d'entente avec M. René Schaefer dans cette affaire. C'est d'ailleurs dans cette optique que Supra a, à deux reprises, demandé au Tribunal d'arrondissement de Lausanne de reporter l'audience de conciliation agendée le 10 avril dernier du fait que son directeur, M. Christophe de Buttet, était en vacances.

En effet, de par sa connaissance détaillée du dossier et de ses implications, seul M. Christophe de Buttet aurait véritablement été en mesure d'intervenir de manière constructive et éventuellement de transiger cette affaire avec M. René Schaefer lors de cette audience de conciliation. Malheureusement ni le Tribunal d'arrondissement de Lausanne ni le conseil de M. René Schaefer n'ont accepté le report demandé. Sachant cela, le fait que Bon à Savoir proclame sur son site que « Supra refuse la conciliation » est trompeur.

Cela étant, Supra a à cœur d'entretenir de bonnes relations contractuelles avec ses assurés qui, pour certains, sont des clients depuis de nombreuses années, ce qui est le cas de M. René Schaefer.

Dans cette optique, nous vous proposons qu'une rencontre soit organisée, en espérant qu'elle permettra aux parties de mettre à plat leurs différences. Ce moment de dialogue sera également l'occasion pour M. René Schaefer d'expliquer librement sa position respective, ses attentes et la raison d'être de ses démarches, de façon à répartir sur des bases solides.

A cet égard, nous présumons que les conditions générales d'Assista prévalent, comme la plupart des assurances de protection juridique, que tout arrangement transactionnel nécessite son accord préalable.

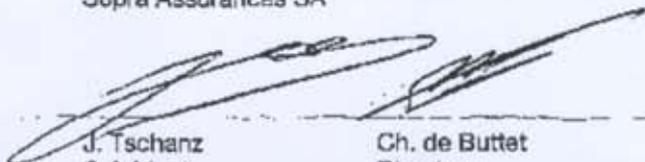
Dès lors, nous proposons que cette rencontre ait lieu, à choix dans les locaux de Supra ou d'Assista, en présence d'un représentant de Supra, d'un médiateur choisi par Supra, de M. René Schaefer et d'un représentant d'Assista, qui aurait le rôle de médiateur favorable à la position de M. René Schaefer, à l'exclusion toutefois d'un collaborateur de Bon à Savoir (qui n'est, soulignons-le, pas partie à la procédure et dont l'intérêt médiatique doit être indubitablement dissocié de celui de M. René Schaefer). Cela nous permettrait en effet de nous concentrer sur le cas concret et individuel de ce dernier.

De cette façon, la discussion pourrait être totalement libre, tout en ne mettant pas en péril les droits procéduraux de notre assuré commun, qui, rappelons-le, dispose d'un délai de trois mois pour déposer sa demande.

Nous espérons vivement que vous accepterez notre proposition de rencontre, qui va assurément dans le sens des intérêts de M. René Schaefer et nous restons volontiers en l'attente de quelques propositions de dates de votre part.

Veillez croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Supra Assurances SA



J. Tschanz
Président



Ch. de Buttet
Directeur